

برنامج
الأغذية
العالمي

Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos



Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 13 - 14 mai 1999

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 6 de l'ordre du jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/99/6-C/7
13 avril 1999
ORIGINAL: ANGLAIS

ACTIVITÉ FONDAMENTALE À EXÉCUTER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PAYS APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 1998—ZAMBIE 4756.01

Activités vivres-contre-travail en milieu urbain

RÉSUMÉ

En septembre 1997, le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays pour la Zambie, 1998–2002. Au total, 28,6 millions de dollars étaient ainsi approuvés pour la mise en oeuvre d'activités fondamentales et 3,3 millions de dollars pour des activités complémentaires, compte tenu des besoins alimentaires urgents du pays. Le présent résumé concerne la première activité fondamentale "Activités vivres-contre-travail en milieu urbain" approuvée en juin 1998 à la suite du diagnostic technique effectué dans le pays et de l'approbation ultérieure du budget au siège.

L'activité s'adresse à des établissements urbains spontanés où les revenus sont faibles, dans 14 districts urbains. Elle offre une protection sociale aux résidents des zones urbaines ayant de maigres revenus en leur fournissant des vivres comme moyen d'atténuer l'insécurité alimentaire et d'améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie des ménages pauvres par le biais de la formation, de la construction d'infrastructures à forte intensité de main-d'oeuvre et par des travaux d'amélioration de l'environnement.

Les vivres seront fournis à titre d'incitation et de transfert de revenus pour permettre aux groupes vulnérables et aux familles urbaines ayant de faibles revenus et vivant dans l'insécurité alimentaire de participer à des travaux à forte intensité de main-d'oeuvre ayant pour objet d'améliorer leurs conditions de vie et d'assainir leurs établissements. Cette initiative entend également contribuer à améliorer la qualité de vie des groupes vulnérables des établissements spontanés en renforçant leurs moyens de survie par la formation professionnelle, notamment en vue de la création d'entreprises. Cette activité favorisera les programmes de renforcement des capacités à l'intention des organisations communautaires. Un appui sera fourni pour que les anciens participants aux activités vivres-contre-travail puissent s'établir en tant que petits entrepreneurs s'occupant de l'entretien des routes et du ramassage des ordures. Une coordination étroite est prévue avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation internationale du travail (OIT).

A la fin de cette activité, 45 000 résidents ayant de faibles revenus et vivant dans l'insécurité alimentaire dans 42 établissements spontanés auront participé, en moyenne durant six mois, à des travaux à forte intensité de main-d'oeuvre, en vue d'améliorer leurs conditions de vie. Un petit entrepreneur chargé de l'entretien au moins sera établi dans chaque établissement. En outre, environ 1 050 km de routes communautaires, 378 latrines et 45 sites de production de compost seront construits.

Le budget approuvé comprend notamment les coûts des produits, d'une valeur de 5,3 millions de dollars, et se chiffre au total à 10,2 millions de dollars, dont 1,9 million de dollars au titre des coûts d'appui directs. Environ 17 500 tonnes de produits alimentaires, notamment de la farine de maïs, des légumineuses, de l'huile végétale et du sel, seront distribués aux bénéficiaires ciblés dans les établissements sélectionnés.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional: M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes: O. Bula Escobar tel.: 066513-2735

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).

